

ID: 015-211501200-20240411-DELB20240411\_2-DE

## Commune de Mauriac (Cantal)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-quatre, le onze avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mauriac était assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du cinq avril, sous la présidence de Madame Edwige ZANCHI, Maire de Mauriac.

Date affichage convocation: 5 avril 2024

Nombre de membres

Afférents au Conseil: 27

En exercice: 27

Qui ont pris part à la délibération : 26

Présents:

**Edwige ZANCHI** Jean Jacques VAISSIER Jacques SERRAT Béatrice CARTAYRADE Michel PAPON Georges ALBESSARD Elisabeth BALADUC Gille FRUTIERE Sabine RIVET Sylvie FENIES Bruno DUFAYET Guillaume POINAT Géraud MAZE Cyrille ROLLIN Audrey LAFARGE Alain DELASSAT Andrée BROUSSE Gérard VIOLLE

## Etaient représentés :

Maryse BONNET ayant donné pouvoir à Edwige ZANCHI, Geneviève RONGERE ayant donné pouvoir à Béatrice CARTAYRADE, Jacqueline BORNE avant donné pouvoir à Elisabeth BALADUC, Jacques KHIAR ayant donné pouvoir à Gille FRUTIERE, Claudine HEBRARD ayant donné pouvoir à Jean Jacques VAISSIER, Julien CHAMBON avant donné pouvoir à Audrey LAFARGE. Stéphanie SERIEIX ayant donné pouvoir à Andrée BROUSSE. Samuel LEBEAUX ayant donné pouvoir à Gérard VIOLLE.

Etait excusée:

Raymonde THESSANDIER

A été désignée en qualité de Secrétaire de séance : Audrey LAFARGE

2024-04-11 / 2

## Agence Nationale de la Cohésion des Territoires : financement du poste de chef de projet du programme Petites Villes de Demain

Madame le Maire expose que le recrutement d'un agent pour le poste de chef de projet afin d'assurer le pilotage du projet dans son ensemble a eu lieu en septembre 2021.

Ce poste bénéficie d'une subvention attribuée annuellement par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) et la Banque des Territoires, à hauteur de 75 % du salaire brut chargé.

Madame le Maire propose de déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'ANCT et de la Banque des Territoires au titre du cofinancement pour le poste de chef de projet du programme Petites Villes de Demain, au titre de l'année 2024 et selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses		Recettes	
Montant prévisionnel du salaire annuel brut	50 500 €	Commune de Mauriac (25 %)	12 625 €
chargé		ANCT (75 %)	37 875 €
Total	50 500 €	Total	50 500 €

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération 2021-07-09/1 relative à la signature de la convention d'adhésion au programme Petites Villes de Demain ;

Vu la signature de la convention d'adhésion au programme Petites Villes de Demain le 07 septembre 2021 :

Vu la signature de la convention d'Opération de Revitalisation de Territoire du Pays de Mauriac le 28 septembre 2023 ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Vote	Pour	Abstention	Contre
	26	0	0

APPROUVE le dépôt du dossier de demande de financement ;

APPROUVE le plan de financement prévisionnel;

SOLLICITE la participation financière de l'ANCT et de la Banque des Territoires;

AUTORISE le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures

A Mauriag, le 11 avril 2024

Le Maire

Edwige ZANCHI

Le Mair 9

Date de publication sur le site internet <u>www.mauriac.fr</u>:

La Secrétaire de séance,

Envoyé en préfecture le 18/04/2024

Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le 19/04/2024

ID: 015-211501200-20240411-DELB20240411\_2-DE

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de 2 mois, à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours Citoyens» accessible par le site internet <a href="https://www.telerecours.fr">www.telerecours.fr</a> ou par courrier adressé 6, Cours Sablon, 63 033 Clermont-Ferrand cedex 1